

N° 9

Dans lequel quatre ans mil neuf cent, à onze heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Raybaud Francois Joseph

Raybaud et Fortuné

Agé de vingt cinq ans, né à Naves... département des Alpes Maritimes... profession de cultivateur... domicilié à La Garde... département des Alpes Maritimes... et de Jean Solimanne Guitard née à Naves... département des Alpes Maritimes... Et de Fortuné Marie Josephine Charlotte

Agée de vingt six ans, née à La Garde... département de Var... profession de cultivateur... domiciliée à La Garde... département de Var... et de Marie Roseme Sambour née à La Garde... département de Var... Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites sans opposition...

1° les publications de mariage faites sans opposition, les dimanches huit et quinze avril mil neuf cent, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi, 2° Vu l'acte de l'acte de naissance du futur époux... 3° Vu l'acte de l'acte de décès de la mère du futur époux... 4° Vu l'acte de naissance de la future épouse... 5° Vu le certificat de non opposition, délivré le dix sept avril mil neuf cent par Monsieur l'Officier de l'Etat civil de la Commune de La Seyne (Var)

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur note interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1890, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a point été fait de contrat de mariage, à la date des... par devant M° notaire à

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Fortuné Marie Josephine Charlotte et l'autre Raybaud Francois Joseph

Le tout en présence de Blanc Auguste domicilié à Jonson département des Alpes Maritimes... Agé de cinquante sept ans, profession de cultivateur

De Chambard Jeanne Charles domiciliée à Jonson département des Alpes Maritimes... Agé de cinquante trois ans, profession de cultivateur

De Fortuné Barthélemy domicilié à La Garde département de Var... Agé de vingt cinq ans, profession de cultivateur

Et de Fortuné Auguste domicilié à La Garde département de Var... Agé de vingt six ans, profession de cultivateur

Après quoi Eugène Blanc, maire de la Commune de La Garde

faisant fonctions d'Officier de l'Etat Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception des père de futur et de la mère de la future qui ont déclaré en le savoir. 5° Approuvé dix sept mois ruyés mils.

Raybaud Francois Marie Fortuné Raybaud J. Fortuné Et Blanc Eugène B. Fortuné